ULAMIR E BRO GLAZIK

ESPACES JEUNES

2026 2027

Plonéis
06 78 09 47 10

Plogonnec
06 02 26 73 93

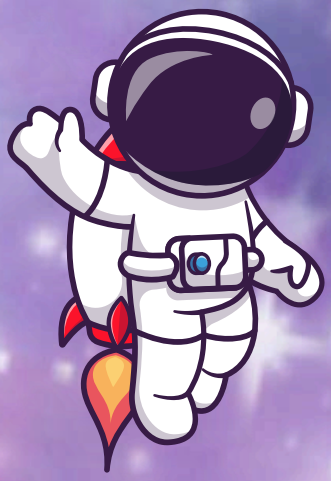



Pluguffan
06 02 26 73 93



“Dans l’espace, chaque défi est une opportunité d’apprendre et de repousser nos limites”

Thomas Pesquet

Ulamir E Bro Glazik
33, rue Laënnec 29710 PLONEIS
Accueil : 02 98 91 14 21



Présentation de l'Ulamir

L'Ulamir est une association loi 1901 créée le 20 décembre 1982 qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. C'est en 1995 que l'Ulamir a porté pour la première fois un projet Centre Social, validé par la CAF.

Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, avec l'implication du plus grand nombre pour TOUS !

Nos objectifs depuis 2019 sont :

- Favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- Étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et informer les collectivités des réalisations souhaitables,
- Mettre en place des actions répondant aux besoins / attentes des partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- Accompagner les associations locales dans leurs tâches d'animation.



Les Espaces jeunes c'est quoi ?

Projet éducatif

Un lieu pour :

- échanger, écouter, s'exprimer
- juste se poser
- s'informer et se protéger (prévention)
- jouer, bricoler, créer
- participer à des activités
- explorer le bénévolat
- organiser ses loisirs, ses voyages
- faire des actions d'auto financement

Un accueil pour la jeunesse de 10 ans et demi à 17 ans

Une équipe d'animation disponible, diplômée et expérimentée

Comment prendre en compte la jeunesse dans sa globalité ?

- Favoriser les interactions des jeunes avec leur environnement social et culturel,
- Prendre en compte la place du jeune sur l'Espace Public,
- Considérer le jeune dans son environnement familial,
- Soutenir et valoriser les jeunes dans leurs spécificités,
- Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs,
- Encourager la participation au sein de l'espace jeunes.

Accompagnement de projets

AUTOFINANCEMENT

marché de Noël
évènements
vente de gateaux et boissons

Compte Epargne Loisirs

Grace aux autofinancement, paye tes activités et tes projets

ON S'LANCE

CAF valorise et finance les initiatives portées par les jeunes de 10 à 17 ans

C'est où ? C'est quand ?

PERIODE SCOLAIRE

Plonéis

Mercredi : 16h30 - 18h30
Vendredi :
Semaine 1 : 16h30 - 21h30
Semaine 2 : Fermé
Semaine 3 : 16h30-18h30
Samedi : 14h - 16h
Plonéis - 57 rue Laënnec
(salle Ti An Dourigou - salle de sport)

Plogonnec

Mercredi : 13H30 - 15H30
Vendredi :
Semaine 1 : 16h30 - 18h30
Semaine 2 : 16h30 -18h30
Semaine 3 : 18h30-21h30
Plogonnec - rue du Stade
(halle des sports)

Pluguffan

Mercredi : 14h - 18h30
Vendredi :
Semaine 1 : Fermé
Semaine 2 : 16h30 - 21h30
Semaine 3 : 16h30-18h30
Samedi : 14h - 16h
Pluguffan - 6 rue de Cornouaille
(espace Anita Conti)

PERIODE DES VACANCES

Les espaces jeunes sont ouverts
du Lundi au Vendredi
en fonction du programme proposé

Détails ici

Règlementation

Les espaces jeunes sont des ALSH (= Accueils de Loisirs Sans Hébergement) déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Le taux d'encadrement réglementaire est : 1 animateur pour 12 jeunes.

L'accueil libre c'est...

un.e anim dispo
des propostions d'animation
des locaux ouverts à tous.tes
du matériel varié
une infinité de possibilités de créer, jouer, partager, farnienter...

SANS INSCRIPTION

Arrivée / Départ = LIBRE

Vivre ENSEMBLE

Les règles de vie mises en place avec les ados et l'équipe éducative sont à respecter et affichées dans les Espaces Jeunes.

Si un jeune ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger, ou mettait en danger d'autres individus, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'espace jeunes.

L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'ado, était cassé ou perdu.

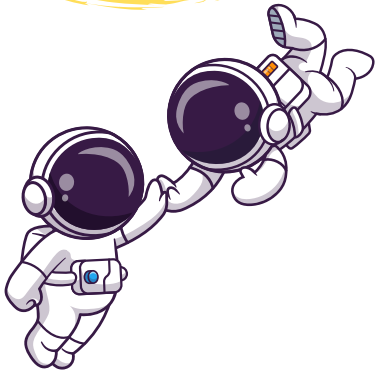

COMMENT Y PARTICIPER ?

UN DOSSIER COMPLET

- Adhésion annuelle* : 12 €
- Caution (non encaissée) : 100€
- Fiche d'adhésion complétée et signée
- Copie des vaccins
- Dernière attestation de QF CAF (= RéDuCtIoN surTaRiFs !!!*)

Adhésion valable du 1/09 au 31/08

INSCRIPTION AUX ACTIVITES

1) Demande d'inscription **PARENTALE** à envoyer **PAR SMS** à l'équipe jeunesse
>>>> en précisant activité + date + nom de l'enfant
2) Réponse envoyée par SMS pour confirmation sur liste principale **OU** liste d'attente

L'Ulamir souscrit une assurance responsabilité civile. L'adhésion à l'Ulamir comprend une assurance individuelle accident.
En cas d'accident, une déclaration sera faite par l'Ulamir auprès de la MAIF. En premier lieu, la sécu et la mutuelle de la famille prennent en charge les frais liés à l'accident. En cas de dépassement, c'est l'assurance de l'Ulamir qui complétera.

Maladie / accident

Aucun médicament ne peut être administré aux jeunes sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.
Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant le/la directeur/trice. Il est également important d'informer le/la directeur/trice en cas de changements concernant la santé de votre enfant.
Conformément à la législation en vigueur, la vaccination est demandée.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux (indiqués sur la fiche d'adhésion).

Annulation de réservation de sortie

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants en début d'activité.

En cas d'absence pour raison médicale, le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine.

Toute désinscription *moins de deux jours* avant le jour de présence prévu, sans certificat médical, entrainera une facturation à 100%.

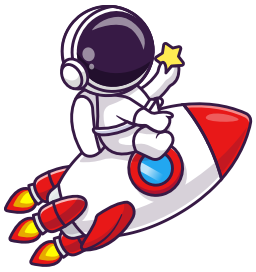

Tarifs et Facturation

CONSULTATION DES FACTURES
sur le portail BELAMI avec code d'accès

Les réductions sont appliquées à réception de l'avis de situation CAF ou MSA et révisable dans l'année si perte d'emploi, naissance, séparation.

À SAVOIR : Vous ne payez pas le coût réel. Le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 6% du budget total du service.
Les communes financent à hauteur d'environ 83% et la CAF à environ 10%.

À la fin du mois, vous recevrez une facture globale des activités auxquelles votre enfant a participé sur votre portail famille Belami.

Comment se passe le règlement ?

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement :
IBAN : FR76 1558 9293 3000 1087 9034 430
BIC : CMBRFR2BXXX
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :
- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
QF CAF	0 à 750	751 à 900	901 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	Plus de 1500
Cat. 1 : activités entre 0,1 et 2,99 €	1,53 €	1,71 €	1,91 €	2,07 €	2,22 €	2,35 €	2,55 €
Cat. 2 : activités entre 3 et 7,49 €	3,66 €	4,09 €	4,58 €	4,94 €	5,31 €	5,61 €	6,10 €
Cat. 3 : activités entre 7,5 et 11,99 €	6,42 €	7,17 €	8,03 €	8,67 €	9,31 €	9,84 €	10,70 €
Cat. 4 : activités entre 12 et 17,99 €	10,11 €	11,29 €	12,64 €	13,65 €	14,66 €	15,50 €	16,85 €
Cat. 5 : activités entre 18 et 25 €	14,40 €	16,08 €	18,00 €	19,44 €	20,88 €	22,08 €	24,00 €